

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 20

Absents : 7

- dont suppléé : 0

- dont représentés : 5

Votants : 25

- dont « pour » : 25

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix huit, le treize novembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 9 novembre 2018 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente,

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, OKROGLIC Dominique, ESPANET Martine, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, TRON Jean-Michel (*parti avant le vote de la question n°43*) et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mmes ALLEMANDI Florence, BOISSE Sandrine ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien, MM. BAGUE Patrice, FRELASTRE Jean-Michel, ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, MASSE Roger ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, FERRON Yves ayant donné pouvoir à M. NICOLAS Yves, BOUVET Patrick ayant donné pouvoir à Mme ESPANET Martine,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n° 2018/229

OBJET : AVANCE DE TRESORERIE REMBOURSABLE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'UBAYE SERRE-PONCON ET L'ASSOCIATION PAYS SERRE PONCON UBAYE DURANCE.

Considérant que l'Association Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance rencontre des difficultés financières liées en partie au retard de paiement des subventions FEADER du programme LEADER 2014-2020 ;

VU la délibération de l'association Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance n°2018/21 du 23 octobre 2018 sollicitant une avance de trésorerie lui permettant d'assumer la gestion financière de l'exercice 2018 auprès des communautés de Communes adhérentes ;

Considérant la répartition de l'avance entre les deux structures établie comme suit :

- Communauté de Communes Serre-Ponçon : **58 041.13 €**
- Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » : **47 738.23 €**

Considérant qu'il s'agit d'une opération de crédit ponctuelle et exceptionnelle visant notamment à permettre le paiement des salaires et charges sociales de cette structure ;

VU le projet de convention établi entre la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » et le Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance ;

VU l'avis favorable des commissions des finances du 5 novembre 2018 et développement économique du 9 novembre 2018 ;

Sur proposition du Vice-Président chargé des finances,
Le Conseil de Communauté,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le versement exceptionnel d'une avance remboursable et non rémunérée d'un montant maximal de **47 738.23 €** à l'Association Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance ;
- **DIT** que cette avance devra être remboursée **au plus tard le 31 décembre 2019**.
- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention à intervenir,
- **DIT** que les crédits nécessaires au paiement de cette avance seront inscrits au Budget de la CCVUSP 2018 à l'article 2764.

Ainsi Fait et Délibéré les Jour, Mois et An que ci-dessus,
Pour Extrait Certifié Conforme,



La Présidente,
Mme VAGINAY Sophie.